BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2869

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

751 902 982 RCS Melun.
ROBERT CLIMATISATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 3, Allée Caracole, 77330 Ozoir-la-Ferrière.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ROBERT CLIMATISATION Société par actions simplifiée Au capital de : 100 000,00 EUR Siège social 3 Allée Caracole 77330 Ozoir-la-Ferrière N ° RCS 751 902 982 RCS Melun, est société absorbante ; SEINERGIE & ASSOCIES Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 3 Allée Caracole 77330 Ozoir-la-Ferrière N ° RCS 802 289 009 RCS Melun, est société absorbée ; La société SEINERGIE & ASSOCIES et la société ROBERT CLIMATISATION ont établi et signé le 30 juin 2026, par acte sous seing privé, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la société SEINERGIE & ASSOCIES ferait apport à titre de fusion-absorption à la société ROBERT CLIMATISATION de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société SEINERGIE & ASSOCIES, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société SEINERGIE & ASSOCIES devant être dévolue à la société ROBERT CLIMATISATION dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. La fusion prendra rétroactivement effet, fiscalement et comptablement, au 1er janvier 2026. Evaluation de l'actif et du passif transmis : Les comptes de la société SEINERGIE & ASSOCIES et de la société ROBERT CLIMATISATION utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice social de la société SEINERGIE & ASSOCIES, et de la société ROBERT CLIMATISATION. Conformément aux dispositions du Règlement N°2004-01 du 4 mai 2004 et du Règlement N°2017-01 du 5 mai 2017, les éléments d'actif et de passif apportés ou pris en charge de la société SEINERGIE & ASSOCIES ont été évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025. L'évaluation effectuée aboutit aux valeurs suivantes : -Total de l'actif apporté : 437.063 € ; -Total du passif pris en charge : 331.495 € ; -Actif net apporté : 105.568 €. Rapport d'échange des droits sociaux : Les méthodes d'évaluation suivies pour la détermination du rapport d'échange des actions de la SEINERGIE & ASSOCIES contre des actions nouvelles de la société ROBERT CLIMATISATION sont les suivantes : -Evaluation de la société SEINERGIE & ASSOCIES : Capitaux propres au 31/12/2025 - Soit : 105.569 € arrondie à 105.000 € (soit 105 € par action). -Evaluation de la société ROBERT CLIMATISATION : Capitaux propres au 31/12/2025– Dividendes distribués + Résultat 2026 estimé. Soit :

1.662.660 € - 600.000 € + 400.000 € = 1.4622.660 € arrondie à 1.460.000 € (soit 1.460 € par action). Le rapport d'échange s'élève donc à 0.14 action de la société ROBERT CLIMATISATION pour 1 action de la société SEINERGIE & ASSOCIES, l'associé unique de la société SEINERGIE & ASSOCIES, renonçant à un quelconque droit sur les rompus issus de ce rapport d'échange. Modification du capital social de la société ROBERT CLIMATISATION : Compte tenu du rapport d'échange, l'associée unique de la société SEINERGIE & ASSOCIES recevra en échange des 1.000 actions la société SEINERGIE & ASSOCIES, 140 actions de la société ROBERT CLIMATISATION. Ainsi, en rémunération de l'apport fusion, la société ROBERT CLIMATISATION procédera à une augmentation de son capital social de 7.000 Euros, pour le porter de 100.000 Euros à 107.000 Euros par création de 140 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 Euros chacune qui seront directement attribués à l'associée unique de la Société SEINERGIE ET ASSOCIES, la société ROBERT INVEST. Prime de fusion : La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société SEINERGIE & ASSOCIES, soit la somme de 105.568 Euros, et le montant de l'augmentation de capital de la société ROBERT CLIMATISATION, soit la somme de 7.000 Euros, soit une différence égale à 98.568 Euros, constitue une prime de fusion qui sera affectée au compte spécial « Prime de fusion ». Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 05/08/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Melun au nom de la société SEINERGIE & ASSOCIES et au nom de la société ROBERT CLIMATISATION.

